



Droit de visite du père après reconnaissance tardive

Par **Ophelie albisser**, le **18/04/2017 à 10:46**

Bonjour, je voudrais poser une question pour une amie qui vit une situation difficile je vous explique les faits:

Elle a un petit garçon de 15 mois et vit actuellement dans un foyer de jeune maman. Le père biologique n'a jamais reconnu l'enfant. Hors après sa naissance elle s'est mise en couple avec quelqu'un qui les a abandonner trois mois après puis qui est revenu 6 mois plus tard. Malheureusement la relation n'a pas fonctionner cette fois non plus mais le souci c'est que ce monsieur a reconnu son fils en décembre (trois semaine avant les un an du petit garçon) et réclame maintenant des droits sur lui et veut sa garde hors il n'a vécu que qq mois avec et s'en ai jamais vraiment occuper il veut juste se venger qu'elle l'ai quitter.

Ma question est donc est ce que vous penser sincèrement qu'il peut obtenir gain de cause?

Par **youris**, le **18/04/2017 à 17:16**

Bonjour,

Si cet homme qui n'est pas le père de cet enfant, l'a reconnu à l'état-civil, il fat que votre amie fasse une action en contestation de paternité devant le TGI;

Pour cela votre amie doit voir un avocat spécialisé en droit de la famille;

Salutations

Par **Ophelie albisser**, le **19/04/2017 à 10:01**

Ha oui elle peut faire ca d'accord. Je vais lui dire alors, je pense aussi qu'elle a droit à une aide juridictionnelle pour un avocat comme elle n'a pas de ressources elle vit en foyer.

Merci de votre réponse.